

Commune de BOOTZHEIM
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2025

Sous la présidence de M. **ROHMER** Clément, Maire.

Date de convocation : 19.05.2025
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 13
Nmb de conseillers présents : 10
Nmb de procurations : 02

Étaient présents :

Mmes **DOUCHE** Angélique, **KLEINDIENST**
Catherine, **LUDAESCHER** Irène,
LUSTENBERGER Aude, **ULLMANN**
A-Marie, **WURTH** Sophie et Mrs,
FAHRNER Dominique, **GEIMER**
Martial, **HEMRIT** Brice,
Étaient absents excusés :

Mmes **BECKER** Thi et MM., **MATHIS**
Benoît, **SIVADIER** Lucas.

Procurations :

Mme **BECKER** Thi a donné procuration à
M. **ROHMER** Clément ;

M. **SIVADIER** Lucas a donné procuration
à Mme **WURTH** Sophie.

Secrétaire de séance :
Mme **WURTH** Sophie

Ouverture de la séance à 19h37

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 28.04.2025
2. CCRM – Détermination et répartition des Conseillers Communautaires pour la mandature 2026-2032.
3. Finances communales : attribution de subventions
4. Divers et informations

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.04.2025

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 28.04.2025, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Il est soulevé une erreur du nom du secrétaire de séance dans l'en-tête du document. Le nom du secrétaire de la séance du 10 mars a été malencontreusement conservé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20250526-2025-05-26-PV-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

2. CCRM – DÉTERMINATION ET RÉPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LA MANDATURE 2026-2032

Lors de la réunion de la conférence des Maires du 19 mars, il a été abordé la répartition des sièges de Conseillers Communautaires pour la mandature 2026-2032.

En l'absence du Maire à ladite réunion, renseignements ont été pris auprès de la 1^{ère} Adjointe sur le déroulé de la réunion et notamment sur ce point. Il avait été présenté la répartition de droit commun, comme validé pour cette mandature.

Cette répartition n'étant pas suffisamment représentative, la Commune de Bootzheim, à travers son Maire, a proposé une répartition par accord local, qui nécessite la validation par chaque commune, et réparti différemment le nombre de 33 sièges.

Il est proposé de réduire d'un siège les communes de Marckolsheim et Hilsenheim pour les attribuer à Ohnenheim et Bindernheim, communes ayant largement dépassées le seuil de 1000 habitants.

Arrivées de Mme ULMANN Anne-Marie à 20h15 et Mme LUDAESCHER Irène à 20h17

La CCRM souhaite que chaque commune puisse leur faire connaître l'avis de leur conseil municipal en la matière, pour proposer lors de la prochaine réunion de conférence des maires, d'acter définitivement le nombre de sièges attribués à chaque commune pour la prochaine mandature.

A l'unanimité le Conseil Municipal de BOOTZHEIM se prononce sur la répartition par accord local, attribuant un siège supplémentaire aux communes de Bindernheim et Ohnenheim en échange de la réduction d'un siège aux communes de Hilsenheim et Marckolsheim.

Le Conseil Municipal signale qu'il est fier d'avoir un élu qui a pu proposer une ouverture du débat sur ce point.

3. FINANCES COMMUNALES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle les activités réalisées durant la venue des Plazacois et indique que certaines visites ont été effectuées gracieusement, notamment celles du musée d'art populaire de Boofzheim et du mémorial de la ligne Maginot, ainsi que l'animation musicale de l'apéritif lors de la commémoration du 8 mai.

Il propose à l'assemblée de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ chacune, afin de leur apporter le soutien de la commune dans leurs réalisations.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle au musée d'art populaire de Boofzheim, à l'association de gestion du mémorial de la ligne Maginot et à la Musique Municipale de Marckolsheim ;
- **FIXE** le montant de chaque participation à 200 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire mandater ces sommes ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DIVERS ET INFORMATIONS

- Jumelage

Le Maire remercie chaleureusement le Conseil Municipal d'avoir contribué activement à la réussite de cette période d'échange avec les habitants de Plazac. Il remercie également les administrés qui ont accueilli les hôtes de Dordogne. Il remercie toutes les personnes, associations, etc... qui ont œuvré dans l'ombre et qui ont contribué, de près ou de loin, à ce beau moment de partage. La bonne ambiance générale a participé à la sérénité du déroulement de ce séjour. Il en ressort des retours positifs et Madame la Maire de Plazac a proposé de nous recevoir dans 3 ans.

- Printemps des Fleurs

Après avoir laissé la parole aux personnes ayant assuré l'organisation de la matinée sur leur ressenti, Monsieur le Maire déplore le manque d'implication des habitants dans ce moment de convivialité depuis deux années. Les pré-commandes sont stables et contribuent au fleurissement des propriétés, cependant la partie « marché » peine à offrir un vrai moment de partage. Il convient de se questionner sur l'évolution de cette manifestation pour la prochaine fois, évoluer vers une formule « drive » ? Arrêter cette manifestation ? La décision reviendra à la prochaine équipe municipale.

- Matinée citoyenne

La matinée citoyenne sera organisée le samedi 14.06.2025. L'accent a été mis sur la communication par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, une annonce sur Panneau Pocket et sur le site internet de la commune. Le Maire présente la liste des ateliers qui seront proposés, essentiellement situés au 4 rue des Artisans. Un repas pris en commun sera proposé aux participants.

- Licence IV – bar éphémère

L'organisation du planning d'ouverture, du 7 au 14 juillet 2025, prend forme. Chaque association ou section d'association du village ont été contactées pour participer au planning des permanences. Les bénéfices réalisés chaque jour seront conservés par l'association qui aura assuré la tenue du bar. Une réflexion sur la vie de la licence pourra être envisagée.

- Cimetière

La semaine prochaine devrait voir se terminer le chantier du cimetière par l'entreprise Hubrecht. Il a été demandé aux agents communaux de redonner un visage plus agréable à cet endroit, à l'issue des semaines de travaux, en égalisant et remettant du gravier à certains endroits.

- Dossier d'urbanisme

Le restaurant du village avait procédé à l'extension de sa terrasse sans autorisation d'urbanisme. Après saisine du Procureur de la République pour signaler ce manquement, il a été demandé au propriétaire de régulariser. En l'état, notre PLU ne permet pas de donner une suite favorable au permis déposé. Après consultation de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace), il en ressort que la route a été déclassée et son ancien statut, qui demandait un retrait de 35 mètres, est tombé à 15 mètres à la suite de ce déclassement. Aussi, fort de cet argument, le Maire a accordé le permis.

Accusé de réception en préfecture 067-216700567-20250526-2025-05-26-PV-DE Date de télétransmission : 02/06/2025 Date de réception préfecture : 02/06/2025
--

Le restaurant est en cours de cession, et Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le nouvel acquéreur, ainsi que l'actuel propriétaire des murs, lors de l'instruction du dossier d'urbanisme.

Anne-Marie Ullmann et Dominique Fahrner quittent la séance à 22h04

- **EPF : Etablissement Public Foncier**

- M. le Maire informe que des échanges ont été pris avec Mme Galtier concernant l'organisation des travaux pour le 4 rue des artisans, mais à ce jour ils n'ont pas pu être clairement arrêtés.
- Concernant la régularisation de la dette du terrain situé 7 rue Haute, ils préconisent de porter l'annuité de remboursement à 16 911.20 €/ an, ce qui correspond à la valeur totale de 152 200.84€ divisé par 9 années restantes. Cette solution convient au Conseil Municipal. Elle devra être délibérée dès que l'EPF aura produit les documents officiels.

- **Périscolaire**

Une rencontre avec M. Hermann de la CCRM concernant l'aménagement de l'arrière du périscolaire, puisqu'aucune extension du bâtiment n'aura lieu, s'est tenue récemment. Il sera créé une bande végétalisée et la création de 7 places de stationnement par pavés drainants, identiques à ceux utilisés pour l'aménagement du parvis.

- **Aire de jeux**

La complétude du dossier se poursuit, et une troisième proposition est en attente de réception. La recherche de financements s'effectuera dès réception de ces nouveaux éléments.

- **Ecole**

Concernant le dossier numérique, il est envisagé de s'orienter sur l'installation de vidéoprojecteur à focale courte pour les deux classes en remplacement des équipements actuels devenus vieillissants. Le dossier de la classe mobile sera remis pour le moment puisque les financements anciennement proposés ne sont plus effectifs.

- **Rue du Gartfeld**

Il existe des soucis de stationnement dans cette rue. Contact a été pris auprès des Brigades Vertes pour enquête préalable. La gendarmerie a également été sollicitée notamment dans la recherche de solution d'enlèvement et d'identification de propriétaire de véhicule abandonné. Le dossier n'est pas encore résolu.

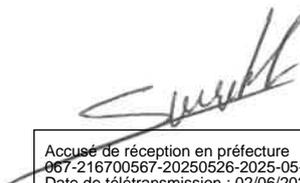
L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 h 20.

Fait à BOOTZHEIM, le 27 mai 2025

Le Maire, Clément ROHMER



La secrétaire, Sophie WURTH



Accusé de réception en préfecture
067-216700567-20250526-2025-05-26-PV-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025